

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf août à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, KATSAOUNIS Bruce.

**Absent excusé** : Monsieur FOLCHER Max

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 23/08/2024

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** : 8

### **Objet : CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2024 / 2025**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues, celle-ci définit le fonctionnement du regroupement scolaire et les modalités pour les participations scolaires à l'école de St-Vincent sur Jabron pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur cette convention.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de fonctionnement 2024/2025 du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent ;
- **AUTORISE** Monsieur Maire à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 30 août 2024,  
Le Maire,  
**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

